

En Saskatchewan, nous aménageons nos pipe-lines en tant que service public pour que le gaz naturel puisse être transporté jusqu'à la ville qu'habite l'honorable député, Saskatoon. J'ignore si la demeure de l'honorable député, là-bas, possède le gaz naturel, mais je sais que des milliers d'habitants de cette ville, comme des milliers d'habitants de la mienne, bénéficient actuellement de cette mise en valeur de nos ressources, grâce au transport du gaz naturel par l'Office de l'énergie de la Saskatchewan jusqu'aux villes, grandes et petites, et aux villages de cette province.

L'honorable député a parlé de capital aventure. Il devrait se rendre compte qu'il y a une différence très nette entre le capital placé dans la prospection de pétrole et celui qu'on place dans l'aménagement d'un pipe-line. Où diable voit-on qu'il y ait risque à construire un pipe-line? Il n'existe pas, en Amérique du Nord, un seul pipe-line qui n'ait rapporté des avantages appréciables à ceux qui y ont placé leur argent. On ne rapporte pas non plus qu'un seul pipe-line, en Amérique du Nord, ait fait faillite. Si l'honorable député prétend qu'il y a une analogie quelconque entre le capital qu'on place dans la prospection du pétrole, et celui qu'on place dans l'aménagement d'un pipe-line pour transporter du gaz, dont on connaît effectivement l'existence, du producteur au consommateur, il se rend évidemment coupable d'une pétition de principe. Qu'on me permette de dire que nous, de la CCF, n'avons jamais manqué de logique, en ce sens que nous répétons ici depuis des années que la population du Canada tirera le maximum d'avantages des ressources naturelles de notre pays grâce à la construction des pipe-lines par l'État.

L'expérience de la Saskatchewan démontre la vérité de ce que nous avançons. On entendait jadis parler sans cesse du prix du gaz; il n'en est plus question. En fait, le très honorable député de Melville (M. Gardiner), l'an dernier, ou il y a deux ans, a eu bien des choses à dire du prix du gaz et du prix du gaz prévu à Regina. Mais nous n'entendons plus parler de cela, car, ainsi que le confirmera mon honorable collègue de Winnipeg, cette dernière ville a été le théâtre d'une lutte extrêmement farouche à cet égard. On a démontré que, compte tenu de la distance entre Regina et Winnipeg, les habitants de cette dernière ville, ne bénéficiant pas d'un pipe-line qui soit propriété publique, devront, je pense, payer 25c. ou 26c. de plus le millier de pieds cubes que les consommateurs de ma ville à moi, Regina. On voit par là les avantages que procurerait aux consommateurs de notre pays la nationalisation des pipe-lines.

C'est dire que la justesse des idées que nous avons exprimées au cours du présent débat, et des débats antérieurs, est démontrée par ce qui s'est effectivement passé dans ma propre province. Qu'il me soit permis de dire que, si le gouvernement voulait accepter la nationalisation des pipe-lines, tant du point de vue de la construction que de la propriété, il pourrait étendre ces avantages à la population de notre pays tout entier.

Le ministre des Travaux publics a aussi dit un mot du socialisme. N'est-il pas assez étonnant qu'en 1956,—qu'on lise à ce propos les comptes rendus des discours qu'il prononçait dans la Province d'Ontario,—le très honorable George Drew, alors chef de l'opposition, parlait aussi de la propriété publique? Était-il socialiste pour autant? Est-ce que les tories qui exprimaient ces idées étaient socialistes? Est-ce que ceux qui favorisent l'Hydro ontarienne sont socialistes également? Il a aussi parlé de l'entreprise privée, et dit que c'est elle qui a bâti notre pays. Est-ce que je puis demander si les modifications apportées à la loi nationale sur l'habitation ne sont pas attribuables au fait que l'entreprise privée n'a pas su résoudre notre crise du logement?

On ne compte plus les fois où le Parlement a dû se porter au secours de l'entreprise privée et puiser dans les deniers publics pour compenser la faillite d'une entreprise privée, simplement parce que l'initiative privée n'a pas réussi à résoudre un grand nombre de nos problèmes primordiaux. Voici un cas à propos duquel le parti conservateur a formulé un violent réquisitoire en 1956, allant même jusqu'à parler de propriété publique, et où le gouvernement a contracté une obligation morale envers le peuple de notre pays qui comptait, à la suite des élections, sur un renversement de la politique adoptée par le gouvernement précédent. Le peuple du Canada a le droit d'exiger que le gouvernement prenne maintenant la situation en mains, au lieu de la déferer à une commission royale, et qu'il prenne des mesures immédiates pour mettre en régie publique la *Trans-Canada Pipe Lines*.

M. A. R. Smith (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, quand on cherche à assister à la fois aux réunions des comités et aux séances de la Chambre, on se heurte à certains inconvénients et il faut nécessairement se contenter des miettes d'un débat sur un sujet aussi compliqué et aussi vaste que celui qui nous occupe, débat qui ramène à la surface, pour plus ample étude, une question déjà passablement débattue.

Durant mes quelques minutes de participation au débat actuel, je ne me propose pas de m'engager plus à fond dans une discussion